

Département
ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement
FOUGÈRES-VITRÉ
Canton
VITRÉ

Commune d'ERBRÉE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2018

| Nombre de Conseillers | |
|-----------------------|----|
| En exercice : | 19 |
| Présents : | 15 |
| Votants : | 16 |

Date de convocation
10/10/2018

Le **dix-sept octobre deux mil dix-huit**, à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Erbrée, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur BILLOT Pierre, Maire.

Présents : BILLOT Pierre, MANCEAU Martine, BEGASSE Pierre, ERRARD Michel, NEVO Marcel, DUPONT Roselyne, HOUDMOND Max, SARTHOU Annick, CORNEE Alain, GUESDON Marie-Christine, BOTREAU Yves-Laurent, PINSARD Patricia, LE BORGNE Isabelle, DUBOIS Mickaël, COLINET Samuel.

Absent(e)s excusé(e)s : LE CAM Anne-Sylvie (a donné pouvoir à NEVO Marcel), LE BORGNE Isabelle (a donné pouvoir à MANCEAU Martine)*, DABO Gwénaëlle.

* pouvoir utilisé jusqu'à l'arrivée de Mme LE BORGNE Isabelle à 21h50.

Absent(e)s : AUBERT Denis, LOISEL Solène.

Secrétaire de séance : DUPONT Roselyne.

ORDRE du JOUR

Approbation du compte-rendu de la séance du 19 septembre 2018

Réalisations dans le cadre des délégations accordées au Maire

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) : rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement (sous réserve)

Restructuration et extension salle multifonctions : passation des marchés

Salle multifonctions : demande fonds solidarité territorial

Lotissement le Courtil : présentation plan de composition et permis d'aménager

Projet de création d'un relais intercommunal parents assistants maternels enfants

Acquisition panneau lumineux d'information

Remplacement du photocopieur et contrat de maintenance

Règlement général sur la protection des données

Prime de gardiennage des salles

Indemnité du trésorier

Personnel : mise à disposition d'un adjoint technique

Personnel : augmentation temps de travail d'un adjoint technique

Personnel : création d'un poste d'attaché

Déclaration d'intention d'aliéner (sous réserve)

Information sur la révision du PLU et projet contournement de la commune

Bulletin municipal

Divers

Approbation du compte-rendu de la séance du 19 septembre 2018

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'adoption du compte-rendu de la séance du 19 septembre 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Adopte** par 12 voix POUR le compte-rendu du 19 juillet 2018.

Marie-Christine GUESDON et Samuel COLINET sont présents à 20h05.

Réalisations dans le cadre des délégations accordées au Maire

- Devis CLAVEAU : fourniture toasts pour l'inauguration du complexe sportif d'un montant de 655,00 € T.T.C.
- Devis le Recruteur Médical : annonce recherche médecin généraliste (magazine et internet) d'un montant de 693,60 € T.T.C.
- Devis PIGEON TP : reprise dégradation ponctuelle sur VC 11 d'un montant de 432,00 € T.T.C.

Yves-Laurent BOTREAU est présent à 20h10.

Le Conseil Municipal prend note de ces décisions.

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) : rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5216-05 ;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM), qui a créé la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) qui confie au bloc communal une compétence obligatoire en matière de « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI), avec transfert automatique aux EPCI à fiscalité propre, au plus tard au 1er janvier 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1er juin 2018 portant modification des statuts de la Communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 7 juillet 2017, portant sur la modification des statuts de la Communauté d'agglomération ;

Considérant la réunion de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du 21 juin 2018 approuvant le rapport à l'unanimité des membres présents ;

Il vous est proposé :

- de valider le rapport d'évaluation des charges transférées de la CLECT du 21 juin 2018 relatif au transfert de la compétence GEMAPI, joint en annexe ;
- de valider les montants des attributions de compensation définitives avec effet au 1er janvier 2018 (joint en annexe).

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Approuve** par 14 voix POUR et 1 abstention le rapport de la CLECT, (le rapport propose de prélever sur l'attribution compensatrice de chaque commune le montant de la cotisation due au syndicat de bassin versant, soit 2 726,40 € pour Erbrée).

**Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement
(sous réserve)**

Le document n'a pas été transmis par l'organisme en charge de la rédaction (LABOCEA)

Restructuration et extension salle multifonctions : passation des marchés

Suite à l'ouverture des plis le 3 août dernier, la commission d'attribution des offres s'est réunie le 17 septembre 2018 pour prendre connaissance du rapport d'analyse des offres établi par l'architecte.

Les lots 01 VRD- Déconstructions, 03 Gros-Oeuvre, 07 Menuiseries extérieures aluminium- Serrurerie, et 09 Doublages - Cloisons – Plafonds sont infructueux. L'architecte a proposé de fusionner les lots 01 et 03 et de relancer une consultation pour les lots 03, 07 et 09. Un avis d'appel à la concurrence en ce sens a été publié le 15 septembre.

La commission en charge du dossier s'est prononcée pour ne pas retenir l'option « Préau » estimé à 15 000 € HT.

La commission d'attribution des offres s'est réunie le 8 octobre pour ouvrir les offres concernant les lots infructueux.

Monsieur le Maire propose conformément au rapport d'analyse des offres de l'architecte et à l'avis de la CAO d'attribuer les marchés pour l'ensemble des lots :

| N° LOT | Intitulé | ENTREPRISE | CP | VILLE | Estimation H.T. architecte | Montant HT | variante préau | variante BECS et ECS | variante sèches mains élec | MONTANT H.T. avec options |
|--------|--|--------------|-------|---------------------|-------------------------------|--------------|-------------------|-------------------------|-------------------------------|------------------------------|
| 1 | Déconstruction | LOT SUPPRIME | | | | | | | | - € |
| 2 | Terrassement VRD aménag ext | TPB | 35500 | VITRE | 72 000,00 € | 47 193,06 € | 470,50 € | | | 47 663,56 € |
| 3 | Gros-oeuvre Déconstruction | FADIER | 35500 | VITRE | 84 000,00 € | 100 491,57 € | 5 000,00 € | | | 105 491,57 € |
| 4 | Charpente bois | SCBM | 35420 | LOUVIGNE DU DESERT | 16 000,00 € | 15 700,00 € | 7 140,90 € | | | 22 840,90 € |
| 5 | Couverture étanchéité | BILHEUDE | 35500 | VITRE | 25 000,00 € | 30 992,00 € | 8 185,84 € | | | 39 177,84 € |
| 6 | Ravalement | FADIER | 35500 | VITRE | 10 000,00 € | 11 529,92 € | | | | 11 529,92 € |
| 7 | Menuiseries extérieures | SER AL FER | 35590 | L'HERMITAGE | 35 000,00 € | 31 670,00 € | | | | 31 670,00 € |
| 8 | Menuiseries intérieures bois | HEUDE | 53500 | ERNEE | 61 000,00 € | 61 402,52 € | | | | 61 402,52 € |
| 9 | Doublage cloisons plafonds | STOA | 35510 | CESSON SEVIGNE | 45 000,00 € | 33 778,89 € | | | | 33 778,89 € |
| 10 | Revêtements de sols faïence | BARBOT | 35500 | VITRE | 37 000,00 € | 36 000,00 € | | | | 36 000,00 € |
| 11 | Peinture | TIRIAULT | 35690 | ACIGNE | 14 000,00 € | 13 832,00 € | | | | 13 832,00 € |
| 12 | Equipements sanitaires ventilation | HERVE | 35500 | VITRE | 47 000,00 € | 54 255,18 € | | 1 505,03 € | 2 028,66 € | 57 788,87 € |
| 13 | Electricité chauffage courants faibles | PERRINEL | 35370 | ARGENTRE DU PLESSIS | 41 000,00 € | 31 601,37 € | | | | 31 601,37 € |
| | | | | TOTAL | 487 000,00 € | 468 446,51 € | 20 797,24 € | 1 505,03 € | 2 028,66 € | 492 777,44 € |
| | | | | | | - 3,81 € | | | | |

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Décide** par 15 voix de retenir les entreprises conformément au tableau ci-dessus sans la variante « préau »,

- **Précise** que pour le lot n° 12 – Equipements sanitaires – ventilation, les variantes « BECS dans sanitaires et alimentation ECS des vasques et lave-mains » et « sèches mains électriques dans bloc sanitaire » sont acceptées,
- Autorise le Maire à accomplir toutes les formalités administratives nécessaires et notamment à signer les marchés correspondants.

Salle multifonctions : demande fonds solidarité territorial

Le Conseil Municipal a décidé le 13/12/2017 de solliciter le Fonds de Solidarité Territorial (FST) auprès du Département. Or, le dossier de demande de subvention doit être présenté au stade du résultat de la consultation des entreprises.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Décide** par 15 voix de solliciter la subvention FST auprès du Département,
- **Autorise** le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires.

Lotissement le Courtil : présentation plan de composition et permis d'aménager

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2018-065 du 11 juillet 2018 relative à l'aménagement du futur lotissement du Courtil, décidant de retenir un compromis entre le scénario 1 et le scénario 3 en conformité avec le PLU.

Il présente le nouveau projet du cabinet CERESA, maître d'œuvre, partant du scénario 3 qui permet de circuler d'est en ouest et inversement, en gardant l'esprit de placette de vie, et qui remplit l'objectif de casser les vitesses.

Mickaël DUBOIS est présent à 20h50.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Décide** par 16 voix de valider les documents présentés,
- **Demande** au cabinet CERESA de préparer le permis d'aménager,
- **Autorise** le Maire à accomplir toutes les formalités administratives nécessaires et notamment à signer le permis d'aménager,

Projet de création d'un relais intercommunal parents assistants maternels enfants

Le Relais des Assistants Maternels (RAM) n'est plus géré directement par la CAF depuis la mi 2017 (Vitré Co étant le dernier territoire couvert par un RAM à gestion CAF). Aussi, la CAF incite depuis quelques mois les collectivités à créer leur propre service RAM, à l'instar de Châteaubourg et Vitré qui ont ouvert le leur en 2016, à l'échelle communale, ou bien à l'échelle intercommunale comme à Argentré du Plessis qui a ouvert un relais intercommunal parents maternels enfants (RIPAME) avec 10 autres communes.

Définition d'un RIPAME

Définition de la CAF : Fondé sur la gratuité, la neutralité et l'ouverture à tous, Le Relais Intercommunal des Parents Assistants Maternels Enfants a pour missions principales l'information et l'animation auprès des parents et des assistants maternels, avec pour finalités la qualité de l'accueil des jeunes enfants (moins de 3 ans) d'une part, et la professionnalisation et le renouvellement des assistants maternels, d'autre part. Les parents ou futurs parents sont ainsi invités à venir s'y informer sur les différents modes de garde existants sur leur commune ainsi que sur leur rôle d'employeur (contrat de travail, démarches administratives, aides financières), ce au moyen de permanences ou de réunions d'information.

L'animateur ou l'animatrice du RIPAME les aide à définir le meilleur projet de garde pour leur enfant et les accompagne dans la recherche de leur mode d'accueil.

Les assistants maternels trouveront eux dans le RIPAME un lieu d'information sur leur statut de salarié, sur l'organisation des relations avec les parents, sur les différentes formes d'exercice du métier et les aides possibles, sur la formation continue... Par ailleurs, la présence d'un RIPAME sur un territoire est de nature à susciter de nouvelles vocations et permet de limiter le sentiment d'isolement de ces professionnels.

En plus de sa fonction de ressources, le RIPAME propose aussi des animations telles que des ateliers d'éveil, des espaces-jeux ou encore des ateliers d'échanges de pratiques pour les professionnels. Les espaces jeux favorisent le développement de l'enfant et participent à sa socialisation. Ce lieu est ouvert à tous les enfants ayant entre 0 et 3 ans, accompagnés de leurs parents, assistants maternels ou gardes à domicile.

Nouveau service en direction des familles, soutien de l'emploi des professionnels de la garde d'enfants (secteur qui connaît un fort besoin de renouvellement), le RIPAME est un élément d'attractivité du territoire d'autant plus qu'il n'y a pas de structure d'accueil collectif. Le projet est ouvert aux communes de Balazé, Bréal sous Vitré, Châtillon en Vendelais, La Chapelle Erbrée, Erbrée, Mondevert, Montautour, Montreuil des Landes, Saint M'Hervé. Il est à noter que ce territoire comptait en 2016 347 enfants d'allocataires CAF de moins de trois ans.

La CAF 35 accompagne les collectivités tout au long du projet, de son élaboration jusqu'à la délivrance d'un agrément en passant par la formation de l'animateur, puis les soutient financièrement. A ce titre, le coût de fonctionnement annuel d'un RAM est évalué à 44 000 € pour un agent en ETP. La participation de la CAF est de l'ordre de 80 %.

Ce seuil de financement et le coût résiduel à la charge de la collectivité ont conduit à envisager ce projet sous l'angle de la mutualisation avec d'autres communes. Les communes auront à leur charge 20% de ce coût de fonctionnement qui sera réparti par une clé de répartition calculée sur la base du nombre d'habitants de chaque commune (voir projection ci jointe si toutes les communes décident d'adhérer à ce projet).

Le RIPAME devrait fonctionner à compter du 1er avril 2019 sous réserve d'approbation du projet et des conventions de fonctionnement des conseils municipaux des communes et du conseil d'administration de la CAF.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Approuve** par 15 voix POUR et 1 abstention le principe de la création d'un RIPAME mutualisé,
- **Emet** un avis favorable à l'adhésion au RIPAME pour une durée de 3 ans.

Acquisition panneau lumineux d'information

Le Conseil Municipal a décidé le 19/09/18 de retenir le devis de La Sté LUMIPLAN pour un montant de 9 450 € HT, soit 11 340 € TTC. Un abonnement 3G sera nécessaire pour son fonctionnement (forfait annuel : 240 € HT). Un contrat de maintenance est proposé après les 24 mois de garantie (662 € HT).

M. le Maire invite Pierre BEGASSE à présenter les différentes implantations étudiées par le fournisseur.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Décide** à l'unanimité de confirmer l'acquisition du panneau lumineux d'information auprès de la Sté LUMIPLAN comprenant la pose,
- **Valide** l'emplacement à proximité de l'abri bus,
- **Autorise** le Maire à signer le devis correspondant.

Remplacement du photocopieur et contrat de maintenance

Le photocopieur de la mairie a été acheté en 2010 et perd au fil du temps en qualité d'impression notamment pour l'édition couleur du Flash Info. Le fournisseur ASI de Châteaubourg confirme que les pièces pour la réparation de ce modèle seront encore disponibles 2 ans. En revanche, le coût des copies a nettement baissé avec les nouveaux matériels.

Trois fournisseurs ont été consultés sur du matériel équivalent. La CAO propose de retenir la Sté ASI pour un copieur SHARP au prix de 3 355 € HT avec une reprise de l'ancien copieur (100 €) et du copieur de la salle des sports.

Coût de la copie :

Noir et blanc : 0,0029€

Couleur : 0,032 €

Soit un budget moyen annuel de 900 € HT par rapport à notre utilisation. Le budget moyen annuel de l'actuel copieur est d'environ 1 600 € HT, soit un gain de 700 € HT/an.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Décide** à l'unanimité de retenir la Sté ASI pour l'acquisition d'un copieur SHARP MX 3060,
- **Approuve** le contrat de maintenance proposé (renouvelable au delà de 5 ans sans surcoût),
- **Autorise** le Maire à signer le devis et le contrat correspondant.

Règlement général sur la protection des données

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'obligation pour toutes les collectivités territoriales et établissements publics de désigner un Délégué à la protection des données (DPD) en application du règlement européen sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) qui entre en vigueur le 25 mai 2018.

La fonction de Délégué à la Protection des Données peut être exercée sur la base d'un contrat de service conclu avec un organisme indépendant de l'organisme du responsable du traitement.

Pour permettre aux collectivités territoriales et établissements publics de se mettre en conformité, le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine a mis en place ce service.

Monsieur le Maire propose de faire appel à ce service et de désigner le Centre de gestion d'Ille-et-Vilaine comme Délégué à la Protection des Données. Il précise que cette désignation fera l'objet d'une notification à la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés).

Les modalités d'adhésion à ce service sont précisées dans la convention en annexe qu'il convient d'approuver.

Vu Le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) qui entrera (entré) en vigueur le 25 mai 2018 et impose à tous les organismes publics la désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPD).

Isabelle LE BORGNE est présente à 21h50

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Emet un avis défavorable** (vote : 10 abstentions et 6 voix POUR) à la désignation d'un Délégué à la Protection des Données.

Indemnité de gardiennage des salles des fêtes et des sports année 2018

Monsieur le Maire rappelle les montants des indemnités de gardiennage versés :

- Salle des fêtes et salle multifonctions : 2 x 500 € = 1 000 €
- Salle des sports : 450 €.

Il propose de maintenir le montant des indemnités.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Décide** par 16 voix de fixer le montant des indemnités 2018 comme suit :
 - Salle des fêtes et salle multifonction : 2 x 450 € = 900 €
 - Salle des sports : 450 €.

Indemnité de conseil du trésorier

Rappel : le Conseil Municipal doit délibérer sur l'attribution ou non de l'indemnité de conseil au comptable public chargé des fonctions de receveur de la commune. La décision doit préciser si la portée est relative à toute la durée du mandat ou bien à l'année en cours.

Le Conseil Municipal a décidé le 15 octobre 2014 de verser l'indemnité de conseil au comptable public seulement pour l'exercice en cours.

L'indemnité brute de conseil pour l'année 2018 est calculée sur la base des montants des dépenses réalisées sur les trois derniers exercices et s'élève à 457,84 €.

Vu les arrêtés en date du 16 décembre 1983 et du 12 juillet 1990 relatifs aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil versées aux comptables du trésor,

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Décide** par 12 voix POUR et 4 voix CONTRE de verser au trésorier l'indemnité de conseil pour l'année 2018.

Personnel : mise à disposition d'un adjoint technique

Conformément à la délibération du 13 juin 2018, le recrutement a été réalisé et l'agent retenu a pris ses fonctions le 15 octobre 2018.

Considérant que la commune de Mondevert est toujours à la recherche d'un agent technique à minima une journée par semaine, il est proposé une mise à disposition de l'agent pendant une période de 3 ans.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Décide** par 16 voix une mise à disposition un jour par semaine de l'agent à la commune de Mondevert,
- **Autorise** le Maire à accomplir toutes les formalités administratives nécessaires, notamment à solliciter l'avis de la CAP qui siège au CDG 35 et à signer la convention de mise à disposition.

Personnel : augmentation temps de travail d'un adjoint technique

Monsieur le Maire propose d'augmenter le temps de travail de l'adjoint technique principal en charge de l'entretien des locaux, actuellement à 28/35ème, pour atteindre un temps complet. L'agent interviendrait en renfort pour l'entretien des espaces verts.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Décide** par 16 voix l'augmentation du temps de travail à 35 heures par semaine de l'adjoint technique principal à compter du 1^{er} décembre 2018,
- **Autorise** le Maire à accomplir toutes les formalités administratives nécessaires et à solliciter l'avis de la CAP qui siège au CDG 35.

Personnel communal : proposition création d'un poste d'attaché par promotion interne

Monsieur le Maire expose que le secrétaire de mairie peut prétendre dans le cadre de la promotion interne à être nommé attaché sous réserve de création du poste. Cet agent est effectivement inscrit sur la liste d'aptitude de l'année 2018.

Il est proposé de créer un poste d'attaché à compter du 1^{er} décembre 2018.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Décide** par 16 voix de créer un poste d'attaché à compter du 1^{er} décembre 2018.

Déclaration d'intention d'aliéner (sous réserve)

Aucune demande.

Information sur la révision du PLU et projet contournement de la commune

Le cabinet QUARTA a réalisé son rapport « diagnostic » sur la commune dans lequel sont traités les thèmes suivants :

- Contexte
- Positionnement (géographique, intercommunalité...)
- Démographie
- Habitat
- Economie et emploi
- Equipements et vie locale
- Réseaux
- Histoire de l'évolution urbaine
- Paysages
- Patrimoine
- Transports et déplacements
- Contexte environnemental
- Topographie
- Trame verte et bleue
- Potentiel énergétique
- Pollutions et nuisances
- Risques naturels et technologiques

La rédaction du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est également terminée. Ces documents seront présentés aux Personnes Publiques Associées (PPA) fin novembre. Le Conseil Municipal devra ensuite délibérer sur le PADD.

Monsieur le Maire précise que :

- le taux de progression retenu qui sera présenté aux PPA est de 1,25% par an, soit 12 logements par an, besoin de 6 Ha (diminués des dents creuses et des changements de destination dans les lieux-dits)
- pas de Stecal hors du bourg
- plus 8 Ha à vocation économique
- pas de changement de destination des commerces (de logement en commerce possible mais pas l'inverse)
- voie de contournement par la VC11 ?

Bulletin municipal

Le Conseil Municipal est favorable pour réaliser un bulletin municipal qui sera distribué à chaque foyer en fin d'année et s'interroge à l'avenir pour le remplacer par un Flash Info plus conséquent.

Divers

Tarifs des salles multifonctions et des fêtes pour 2019

La salle multifonctions ne sera pas louée en 2019 par mesure de précaution (voire fin décembre 2019) dans l'attente de l'avancement du chantier. La salle des fêtes, elle sera louée mais avec quelques contraintes (remise en place des tables pour la cantine de l'école...).

Décision : le CM décide de maintenir les tarifs en vigueur en 2019.

Tarif redevance de l'assainissement 2019

La SAUR demande comme tous les ans avant le 1er novembre 2018 si la commune prévoit une augmentation. Normalement et ce comme depuis quelques années, le budget du service d'assainissement devrait sortir avec un excédent en « fonctionnement » et en « investissement » en fin d'année 2018.

Décision : le CM décide par 16 voix de ne pas augmenter le tarif de la redevance de l'assainissement.

Demande de l'école pour aide

Comme les années passées, l'école renouvelle l'activité voile et course d'orientation à la base de loisirs de St-M'Hervé. Elle permet de faire connaître aux enfants et aux familles ce beau site situé proche d'Erbrée.

L'école sollicite une subvention par enfant afin de couvrir une partie des frais de l'activité dont le budget est de 2 160 €. L'APEL de l'école prend en charge 1 € par enfant, par activité et par jour.

Décision : le CM décide de reconduire la participation de 30 €/élève des classes de CM1 et CM2, soit un montant de 1 080 € pour 36 enfants.

Chemin privé des Gasneries

Madame ALARD avait donné son accord mais l'acquisition du chemin par la commune n'est toujours pas actée. Le syndicat d'eau demande un engagement de la commune pour réaliser une nouvelle canalisation afin de desservir le lieu-dit notamment avec la construction d'une maison d'habitation liée à une exploitation agricole.

Décision : le CM confirme son engagement d'achat du chemin.

Divers devis

| | |
|---|---------------|
| Devis SAUR : inspection vidéo 2 ^{ème} tranche réseau EU du bourg | 4 415,00 € HT |
| Devis LEMEE : trottoirs chemin de la Serverie en bitume | 5 680,00 € HT |

Décision : le CM décide par 16 voix d'accepter les devis.

- **Prochaines dates de réunions Conseil municipal :**
 - **Mercredi 14 novembre**
 - **Mercredi 12 décembre**